

# **DESCRIPTIF ENSEIGNEMENT**

**INTITULE DU COURS :** **Institutions politiques comparées**

*COURSE'S TITLE :*

**Gilles TOULEMONDE**

**FONCTION(S) :** **Maître de conférences en Droit public**

**TYPE DE COURS :**  COURS MAGISTRAL  SEMESTRE 1

## **RESUME DU COURS / OBJECTIFS**

Le cours d'Institutions politiques comparées est à la fois un cours permettant d'approcher les grands concepts du droit constitutionnel et un cours de sensibilisation au droit comparé et à l'étude des droits étrangers. En effet, il a pour ambition d'examiner la façon dont fonctionne la démocratie, l'Etat de droit, les relations entre le pouvoir central et le pouvoir local et la séparation des pouvoirs dans les 28 Etats membres de l'Union européenne et dans quelques Etats supplémentaires considérés comme des modèles constitutionnels (Etats-Unis, Suisse, Norvège, Islande et Japon).

Cette analyse permet d'entrevoir qu'au delà de différences ponctuelles ou culturelles entre Etats se profile un véritable patrimoine constitutionnel commun aux démocraties occidentales.

## **SYLLABUS / TARGETS**

This course on Comparative Political Institutions touches on the wider concepts of constitutional law, it is a first approach to comparative law and a study of laws in foreign countries.

In fact the course covers the way democracies function, the relationship between central and local powers, checks and balances existing in the 28 EU member states as well as in a few additional countries considered to be constitutional models such as USA, Switzerland, Norway, Island and Japan.

The analysis allows to go further than specific and cultural differences between the states showing a real constitutional heritage common to all western democracies

## **EVALUATION :**

A l'examen les étudiants auront à commenter une constitution fictive ou réelle (mais anonyme) en s'appuyant sur le fonctionnement des Etats abordés en cours pour réaliser toutes les comparaisons utiles.

## PLAN / SEANCES :

Chapitre 1 – Les principes fondamentaux des Etats occidentaux

Section 1 – Des démocraties pluralistes

Section 2 – Des Etats de droit

Section 3 – La forme de l'Etat

Section 4 – Le régime politique

Chapitre 2 – L'organisation des pouvoirs publics dans les démocraties occidentales

Section 1 – Les chefs d'Etats

Section 2 – Les gouvernements

Section 3 – Les Parlements

Section 4 – Les Cours constitutionnelles

*Un plan plus détaillé est distribué en cours.*

## BIBLIOGRAPHIE :

Pour une première approche des notions du droit constitutionnel :

- THUMEREL, Isabelle et TOULEMONDE, Gilles, *L'essentiel des principes fondamentaux de droit constitutionnel*, éd. Gualino, coll. Les Carrés, 3<sup>e</sup> éd. 2015-2016.
- TURK, Pauline, *Principes fondamentaux de droit constitutionnel*, éd. Gualino, coll. Mémentos LMD, 8<sup>e</sup> éd. 2015-2016.

Pour une approche des institutions comparées :

- DE WAELE, Jean-Michel, et MAGNETTE, Paul (dir.), *Les démocraties européennes*, Paris : Armand Colin, coll. U., 2<sup>e</sup> éd., 2010.
- GREWE, Constance, et RUIZ FABRI, Hélène, *Droits constitutionnels européens*, Paris : PUF, coll. Droit fondamental, série Droit politique et théorique, 1<sup>ère</sup> éd., 1995.
- LAUVAUX, Philippe, *Les grandes démocraties contemporaines*, PUF, coll. Droit fondamental, 3<sup>ème</sup> éd. 2004.
- MENY, Yves et SUREL, Yves, *Politique comparée*, Montchrestien, coll. Domat, 8<sup>ème</sup> éd., 2009.
- TOULEMONDE, Gilles, *Institutions politiques comparées*, Ellipses, coll. Mise au point, 2<sup>ème</sup> éd., 2011.

*Une bibliographie plus importante est distribuée en cours.*